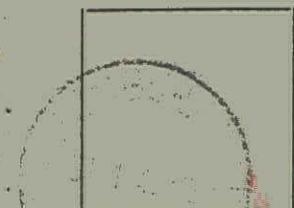


CONGO BELGE

SERVICE DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS

Arrivé à



TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

EXPLICATIONS

des abréviations admises pour les
indications de service taxées

RP	Réponse payée
D	Télégramme urgent
LC	Télégramme différé
DLT	Lettre télégramme
CR	Accusé de réception
TC	Collationnement

Voie d'acheminement: 59

Indications de service taxées:

Adresse

Etat = Congo belge

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique. Décret du 8 juillet 1895.

Déposé à Leopoldville le 11 a 01 h. 05 m. N° 225 37 mots.

Ruhengeri



venu ✓ M D
ourseeement 359 1 DEV.
4/24/48